

Projet de ligne à très haute tension Contentin-Maine

Ligne THT, monde agricole et santé animale

Introduction du président GIBLIN CPDP THT

Nous sommes réunis pour la cinquième réunion de ce débat public prévu pour durer 4 mois. Comme nous le savons tous, ce débat porte sur les enjeux liés au projet d'installation d'une ligne à très haute tension dans la région. Il s'agit à la fois d'examiner l'opportunité de ce projet et les conditions de sa mise en œuvre. Aujourd'hui, nous nous intéresserons particulièrement à l'impact que peut avoir ce projet sur le monde agricole.

Je précise que la commission particulière du débat public est totalement neutre et indépendante. Son rôle n'est pas de rendre un avis sur le projet, mais bien d'animer le débat, avant de rédiger un compte rendu final au terme de ces quatre mois de débat. Les cinq membres de cette commission particulière ont été choisis par la commission nationale du débat public en raison de leurs expériences très complémentaires.

Nous avons clairement le sentiment que les attentes du monde agricole sont fortes à l'égard de ce projet. Nous veillerons donc à ce que ce débat puisse leur apporter les réponses qu'ils attendent. Depuis son lancement, plus de 1 500 personnes ont assisté à nos réunions. Dans le même temps, plus de 4 000 personnes se sont rendues sur notre site internet, qui contient d'ailleurs de très nombreuses informations.

Les réunions du débat public sont importantes. Elles sont de véritables moments de démocratie, et ont de réels impacts sur l'évolution des différents projets auxquels elles sont consacrées. Je souhaite donc que chacun d'entre vous puisse en profiter comme il se doit.

Intervention de M. VELLAUD

Permettez-moi de vous présenter rapidement les conditions de notre débat, afin qu'il soit riche, serein et constructif. Sachez tout d'abord que nous mettrons en ligne une synthèse de cette réunion dès demain sur notre site internet. Je vous remercie par conséquent de ne pas intervenir sans micro, car nous ne pourrions pas alors enregistrer vos interventions.

Première table ronde
Les champs électromagnétiques basses fréquences, les courants parasites et leurs impacts sur la santé animale

Ont participé à la table ronde

M. DESCHAMPS, RTE

M. DUFOUR, Confédération Paysanne

M. FERREY, FDSEA 50

M. ELIARD, Jeunes Agriculteur Manche

Mme GEORGEAULT, Animaux sous tension

M. PIN, représentant du ministère de l'Agriculture,

M. GAILLOUIN, GPSE

M. LEROY, Confédération Paysanne

M. BRUGERE, école vétérinaire de Maisons-Alfort

Les débats ont été animés par M. MABILAIS.

.I Présentation des CEM et des courants parasites

M. HERZ

RTE est l'entreprise chargée de la gestion du réseau de transport de l'électricité. Nous sommes une filiale indépendante d'EDF et c'est dans ce cadre nous vous présentons le projet de ligne THT Contentin-Maine. L'aspect physique de cette ligne sera tout à fait similaire aux lignes déjà existantes, notamment celle reliant le Cotentin à Rennes. Un pylône serait installé tous les 500 mètres. Il demeure que le tracé exact ne devrait pas être connu avant 4 ans, et les travaux ne devraient pas commencer avant 2010. Nous ne sommes donc face à aucune urgence. Il importe en revanche d'aborder ce projet le plus en amont possible, afin de tenir compte des préoccupations environnementales liées à cette installation. A ce titre, nous pensons que la concertation avec les acteurs reste le meilleur moyen d'améliorer le projet et de limiter la gêne suscitée par l'installation de la ligne. Il importe en outre de nous inscrire dans une logique de développement durable. Je rappelle que ce projet permettra également d'améliorer la qualité de l'alimentation en électricité. Il permettra également l'accès aux réseaux de communication à haut-débit dans la région.

De la salle

Il ne semble pas que vous ayez pris en compte l'état de bonne santé des individus, qui permet à n'importe quel être de s'épanouir dans son environnement, au titre de l'homéostasie.

M. GIBLIN

Nous précisons réunis pour répondre à ce type de questions.

De la salle

Nous avons la chance de vivre dans un bel environnement. Voilà quelques années, une énorme trouée a déjà été réalisée. Je ne peux donc que m'inquiéter pour l'avenir de notre département.

De la salle

Je suis toujours d'entendre parler de développement durable alors que votre but est simplement de convaincre les communes d'accepter l'installation de cette ligne. De mon point de vue, vous cherchez simplement à acheter cet accord.

M. HERZ

Je précise que le programme d'accompagnement de projet est totalement encadré. Il a été défini par une circulaire ministérielle. Les projets financés dans ce cadre sont choisis par un comité de concertation réunissant tous les acteurs.

De la salle

Cette ligne servira avant tout à exporter de l'électricité à l'étranger, puisque la France est en surplus d'électricité. Elle va être prolongée jusqu'en Espagne et au Maroc. Ce projet ne sert finalement que l'intérêt de quelques financiers d'Areva.

M. GIBLIN

Nous avons pris note de votre intervention. Elle rejoint des préoccupations qui ont déjà été exprimées à d'autres occasions. Je vous propose néanmoins de revenir au sujet de notre table ronde.

M. MABILAIS

Je passe immédiatement la parole à M. DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS

Un champ électrique ou magnétique est une force comme la gravitation. Plus la tension électrique est forte, et plus le champ électrique est important. Plus le courant qui circule est important, plus le champ magnétique est important. Ces champs créent des ondes qui créent des phénomènes d'induction, peuvent être sources de tensions et courants parasites, pouvant être perçus par les animaux. Il reste cependant très difficile de mesurer l'importance de ces phénomènes, aléatoires par nature.

.II Exposés des experts**M. BRUGERE**

La question des champs électrique reste une question de premier plan, et ses conséquences sur la santé animale doivent être prises en compte. Les effets de ces champs électriques sur les animaux ont fait l'objet de très nombreuses études à travers le monde. La première de ces études n'a montré aucun effet secondaire défavorable. Elle a toutefois été menée à une très petite échelle. D'autres études épidémiologiques ont été menées à plus grande échelle en Suède. Là encore, elles ne semblent avoir donné aucun résultat concluant. Une autre étude menée au Canada en 1996 a montré que les animaux exposés aux champs électriques n'ont subi à aucun moment de troubles de la santé. En conclusion, ces différentes études ont montré que la puissance des champs électriques générés par les lignes à haute tension n'était pas suffisante pour avoir des effets sur la santé des animaux.

M. GALLOUIN

Je fais partie du GPSE qui réunit une multitude d'acteurs autour des questions se posant sur la connaissance des problèmes, les avancées à mutualiser, et le traitement des litiges susceptibles de se poser entre EDF et les agriculteurs. Nos études ont montré que certains agriculteurs avaient une très mauvaise connaissance des dangers et du comportement à adopter face à une source d'électricité. Ce constat nous a notamment conduits à lancer le projet d'une ferme expérimentale. Ce projet ne s'est malheureusement pas réalisé. D'autres expérimentations ont cependant montré que la réaction des animaux aux tensions électriques variait énormément selon les individus et les environnements. Nous pensons par conséquent que nos travaux doivent continuer, à travers notamment la création d'un comité d'éthique dédié à la santé animale.

M. PIN

Le GPSE a déjà permis d'acquérir d'importantes connaissances. Elles ne sont cependant pas encore suffisantes. D'autres expertises sont encore nécessaires pour pouvoir déterminer avec exactitude l'influence de certains champs électriques sur la santé animale. A ce titre, le GPSE doit continuer à jouer un rôle de mise à disposition des connaissances actuelles. Le ministère de l'agriculture est décidé à relancer les travaux du GPSE.

Questions de la salle

De la salle

Pensez-vous que les garanties apportées par M. BRUGERE soient aujourd'hui suffisantes pour pouvoir déterminer le risque ?

M. GALLOUIN

Les études en laboratoire ne permettent pas de tenir compte de la totalité des paramètres présents dans une exploitation agricole. Le GPSE a le mérite de mener ses expérimentations directement sur le terrain. La question semble donc beaucoup difficile qu'il n'y paraît.

De la salle

Les éleveurs pèsent aujourd'hui un lourd tribut aux erreurs du passé. Je me félicite par conséquent de la tenue de ce débat. Ces tensions parasites et les phénomènes d'induction sont pourtant connus depuis longtemps.

M. GALLOUIN

Il est certain que le GPSE n'aurait jamais existé sans l'intervention des agriculteurs.

III. Exposés des interpellateurs

M. ELIARD

Je représente les jeunes entreprises. Nous avons besoin d'obtenir des assurances sur la pérennité de nos exploitations. Nous demandons donc qu'aucune ligne ne surplombe nos exploitations. Nous demandons également que le GPSE soit réactivé et que les préjudices constatés soient indemnisés.

Mme GEORGEAULT

Les champs électriques génèrent un stress évident chez les animaux. De plus, certains sols sont très conducteurs et perturbateurs pour les élevages. Notre association a effectué plusieurs mesures électriques dans différentes exploitations. Or nous avons pu constater que quelques dizaines de millivolts étaient suffisants pour perturber les animaux. Nous avons par exemple constaté une augmentation du temps de traite des vaches laitières, une perturbation de la natalité ou une nervosité plus importante chez les animaux. Nous avons également observé un retard de croissance des jeunes bovins, ou une mortalité inexplicable des porcs. Il ne s'agit que d'exemple parmi d'autres.

De son côté, RTE reconnaît l'existence de telles perturbations et de tensions parasites, tout en affirmant savoir les maîtriser. Pourquoi aucune solution n'a donc été mise en œuvre au moment de construire ces lignes THT ? Pourquoi avoir occulté volontairement l'incidence de ces tensions électriques ? Pourquoi RTE diminue-t-elle systématiquement la tension de ses lignes au moment où sont effectuées des mesures ? Combien de temps faudra-t-il encore attendre la reconnaissance officielle d'une nuisance bien réelle ?

M. DUFOUR

Je suis très heureux d'apprendre ce soir que le GPSE sera réactivé. Je voudrais aborder la question du droit de vivre dans un environnement sain. Je souhaite que le droit d'exercer une activité économique dans un tel environnement soit prochainement reconnu. Nous réclamons par conséquent l'installation d'une ferme expérimentale dans notre région, caractérisée par un climat humide et un sol très réceptif aux tensions électriques. Plusieurs experts ont affirmé que la sensibilité des animaux aux tensions électriques varie selon les environnements. Ils ont également affirmé que ces champs génèrent un réel stress nuisant à terme au système immunitaire des animaux et à la qualité de leur rendement. Je demande donc que la logique de développement durable tienne compte de l'ensemble de ces paramètres, au lieu de se plier aux seuls critères de rentabilité industrielle.

M. HERZ

Je ne peux pas laisser dire que RTE laisse le courant lors des mesures qui sont réalisées dans les exploitations. Notre responsabilité est d'assurer le transport de l'électricité dans toutes les régions françaises. Nous ne pouvons donc pas prendre le risque de fragiliser le réseau de transport, qui constitue l'ossature de l'approvisionnement du pays en électricité.

Par ailleurs, je conteste formellement l'affirmation selon laquelle les 60 M€ de baisse de taxe professionnelle accordés par le conseil régional serviraient à financer la ligne. Les investissements de développement du réseau de transport sont entièrement financés par RTE et couverts par les tarifs d'accès au réseau.

De la salle

Nous avons accumulée toutes les preuves depuis 20 ans qu'EDF pratique des baisses de tension à l'occasion de ces mesures. Je vous engage par conséquent à ne pas vous engager sur ce terrain, car vous me trouveriez alors devant vous.

De la salle

L'enfouissement de la ligne ne permettrait-elle pas de limiter ces nuisances ?

M. DESCHAMPS

Les câbles enfouis dans le sol ne génèrent pas de champs électriques. En revanche, ils génèrent des champs magnétiques qui favorisent des effets d'induction.

Dans la salle

Depuis des années les agriculteurs affirment que les animaux souffrent de la présence de ces lignes à hautes tensions. Quand serons-nous attendus, au lieu de faire de la recherche du profit le seul impératif de vos projets ?

De la salle

Ma question s'adresse à monsieur ELIARD. Je suis moi-même jeune agriculteur. Je demande donc qu'il prenne une réelle position.

M. ELIARD

J'estime qu'il est préférable déplacer les bâtiments d'élevage plutôt que de les laisser sous la ligne.

Seconde table ronde

L'impact de la ligne sur les terres, les cultures et bâtiments agricoles Les agriculteurs et la ligne THT sous l'angle pratique La réponse de RTE aux demandes du monde agricole pour limiter les effets de la ligne THT

Ont participé à la table ronde

M. GALLET, FDSEA 50

M. MENARD, Chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine

M. DUFOUR, Confédération Agricole

M. BOUVIER, APCA, Service entreprise agricoles

M. CROGUENNOC, directeur adjoint du CNER, RTE

M. PILATE, chef du département juridique, RTE

Les débats ont été animés par M. VELLAUD.

.I Exposé de RTE

M. DESQUILBET

La concertation qui suivra le débat public, si la décision de construire la ligne est prise par RTE, doit permettre de circonscrire la zone d'implantation de la ligne et d'en établir une cartographie détaillée. Notre étude d'impact prendra étroitement en compte des demandes du monde agricole. Nous éviterons les surplombs et les bâtiments autant que possible. Les supports pourront ainsi être implantés en limite de parcelles. Puisque les pylônes sont espacés de 500 mètres, nous pourrons tout à fait procéder à de tels aménagements. Notre souhait est réellement de parvenir à limiter au maximum la gêne. Pour cela, nous devons mener des débats nourris avec les agriculteurs. La gêne résiduelle est indemnisée, comme va maintenant le présenter mon collègue Alain Croguennoc.

M. CROGUENNOC

Nous avons un partenariat de longue date avec le monde agricole, avec différents protocoles nationaux et une convention de partenariat. De plus, une charte de bonne pratique sera signée avant la fin du mois de décembre.

Tout préjudice doit être indemnisé ! Nous ne dérogerons pas de ce principe. Encore faut-il que ce préjudice soit certain, direct, actuel ou futur mais susceptible d'évaluation immédiate. Les dommages permanents sont indemnisés et capitalisés autour de 5 %. Un nouveau barème pour les dommages permanents sera bientôt signé. Pour le projet Cotentin Maine, nous proposons d'établir une convention d'indemnisation particulière et spécifique, qui tienne compte des spécificités du territoire.

M. BOUVIER

Les chambres d'agriculture ont initié une démarche partenariale au service des agriculteurs. Le protocole de 1964 a permis de signer de nouveaux protocoles avec de nouveaux opérateurs. Ces protocoles ont notamment pour but de limiter les contraintes créées par la construction d'ouvrage et de définir les modalités d'indemnisation des servitudes. Ils sont au service des propriétaires et des exploitants. Ils doivent contribuer à la réparation des dommages et des préjudices certains, matériels et directs, qu'ils soient causés aux terrains, aux cultures ou aux bâtiments, qu'il s'agisse de dommages permanents ou de dommages instantanés.

Par ailleurs, nous avons souhaité que ces protocoles reposent sur une information préalable. Il s'agit par exemple d'établir un état des lieux contradictoire, qui permette d'établir la nature et le montant des dommages.

.II Exposés des interpellateurs**M. MENARD**

L'impact de la ligne THT sera important dans plusieurs départements menant une intense activité d'élevage. Nous devons nous appuyer sur les exemples du passé pour ne pas reproduire les mêmes erreurs. Ce trajet, s'il doit être réalisé, doit être le moins mauvais. Le positionnement des pilonnes doit avoir le moins de conséquences possibles et respecter la qualité de l'implantation paysagère. Nous demandons en outre qu'un diagnostic initial soit établi afin de prendre en compte l'ensemble des problématiques. Nous pensons enfin que ce chantier doit être mené dans un climat de concertation permanent.

M. GALLET

Aujourd'hui, nous ne sommes ni pour, ni contre l'installation de cette ligne THT. Nous constatons simplement que le département de la Manche a été choisi pour implanter le réacteur EPR. Sur l'ensemble des communes concernées, un plan d'aménagement foncier doit donc être envisagé. L'enfouissement des lignes basses et hautes tension doit constituer en outre une priorité. Au final, j'ai pu constater que le maître d'ouvrage a pris en compte certaines des remarques formulées dans le cahier des acteurs.

Questions de la salle**De la salle**

Je vous affirme que l'implantation des pilonnes dans la région a entraîné la perte de 2 000 m² de terrains cultivables. J'habite moi-même à proximité de l'étang Bertrand, je prends tous les jours des décharges électriques. J'ajoute que le champ visuel est bouché et que le bruit du grésillement est insupportable.

M. HERZ

Je précise que nos chargés de concertation sont à votre disposition pour examiner ces questions avec vous.

M. CHAPON

Il existe des alternatives techniques aux lignes aériennes. Je pense par conséquent qu'il est de votre devoir de prendre en compte ces alternatives. Je vous engage par conséquent à consulter notre propre cahier d'acteurs.

M. GIBLIN

Nous avons décidé de consacrer une étude à ces alternatives techniques.

M. FONTENAY

Les exploitants agricoles subissent en priorité les nuisances de ces lignes. Il serait donc logique de procéder à un partage équitable des recettes fiscales entre les collectivités et les exploitants.

M. HERZ

Il faut distinguer les recettes fiscales, qui permettent aux communes de financer des projets au bénéfice de tous, et les indemnités versées aux agriculteurs, qui ont pour but d'indemniser les préjudices.

De la salle

C'est faux.

De la salle

Comment seront traités les rurbains ? Seront-ils indemnisés ? Je redoute qu'une fois de plus, vous ne teniez aucun compte des attentes des citoyens de bases et des préjudices visuels qu'ils peuvent subir.

M. CROGUENNOC

Le préjudice visuel est indemnisé dès lors que la commission *ad hoc* a donné son accord après avoir constaté la réalité du préjudice.

M. DESQUILBET

Pour construire une ligne, il faut que le ministre signe la déclaration d'utilité publique, basée sur une enquête publique durant laquelle tous les riverains ont la possibilité de s'exprimer.

De la salle

L'indemnisation pour préjudice visuel a-t-elle un effet rétroactif ?

M. DESQUILBET

L'indemnisation des préjudices visuels a été instituée en 1992 et ne s'accompagne malheureusement pas d'un effet rétroactif.

M. PILATE (RTE, Chef du Département Juridique)

La commission *ad hoc* comprend notamment un notaire et un magistrat représentant du tribunal administratif, ainsi qu'un représentant des services fiscaux. Tous les propriétaires concernés recevront la visite de cette commission, indépendante de RTE.

De la salle

Combien d'argent RTE a-t-elle prévu de verser aux organismes institutionnels pour parvenir à imposer son projet ?

M. GIBLIN

Je propose que nous passions à présent aux questions écrites.

M. DESQUILBET

Nous allons nous efforcer d'éviter d'établir la ligne à proximité des bâtis. Aujourd'hui, le bilan que nous tirons de l'existant montre que nos projets sont compatibles avec les exploitations agricoles.

Pourquoi la ferme expérimentale n'a-t-elle pas été mise en place ?

M. GALLOUIN

Elle a été victime de l'alternance politique. De son côté, le GPSE restera aussi ouvert que par le passé.

A quelle distance des lignes THT les bâtiments d'exploitation seront-ils pris en compte ?

Quel le montant des indemnités prévues pour compenser les troubles dont seront victimes les animaux ?

M. CROGUENNOC

Tout dépend des analyses et des constats que nous aurons pu effectuer.

M. DESCHAMPS

Nous reconnaissons que des tensions et des courants peuvent perturber des animaux. Tout dépend de l'intensité de ces courants. Or l'intensité des champs créés par nos lignes sont tolérables.

De la salle

Cette seconde table ronde exclusivement consacrée à l'argent me semble avoir totalement occulté les éléments positifs de la première table ronde. Une dernière question se pose : les organismes représentés à la tribune touchent-ils de l'argent de la part de RTE ?

M. ELIARD

En aucun cas. Nous sommes totalement indépendants.

Conclusion et synthèse

M. GIBLIN

Les différentes diapositives qui ont été projetées seront consultables sur notre site internet. Cette séance a permis d'avancer en particulier sur les problèmes de santé animale. Tout le monde est bien d'accord sur l'impact possible des courants parasites. La réactivité du GPSE et la prise en compte de ses recommandations constitue une évolution très favorable, en particulier, il travaille donc, la transparence. La deuxième partie de la réunion converge vers la nécessité de diagnostic préalable à l'état des lieux.